
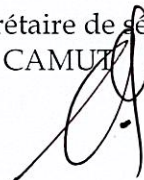



25 SAINT- FELIX-DE- LODEZ		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL								
République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève	L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.									
Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 15 Vote par procuration : 0 <u>Date de la convocation</u> Le 17/03/2026 <u>Date d'affichage</u> Le 02/04/2026	<p>Présents : Mme Olga TACNET ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Emilie RIEUTORD ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Karen MARCON ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Samuel OLIVIER ; Mme Marie-Pierre VERNET ; M. Gilles GROS ; M. Laurent LEBOT ; M. Adrien PLANTADE.</p> <p>Absents : Absents excusés :</p>									
N° 2026-17 <u>Objet :</u> Commission d'Appel d'Offre - Désignation des membres. <u>ACTES</u>	<p>Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 1414-2 du CGCT prévoit que pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une CAO composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code, pour la durée du mandat. Il est nécessaire de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants. Le Maire est, de droit, président de la commission.</p> <table border="1" data-bbox="558 1176 1444 1332"> <thead> <tr> <th>Titulaires</th> <th>Suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Stéphane VAN LERBERGHE</td> <td>Adrien PLANTADE</td> </tr> <tr> <td>Olga TACNET</td> <td>Cristelle LENOIR</td> </tr> <tr> <td>Gilles GROS</td> <td>Marie-Pierre VERNET</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, - DESIGNE à l'unanimité des membres présents les personnes précitées.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 23 mars 2026.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="654 1635 957 1814"> <p>Le secrétaire de séance Eliette CAMUT</p>  </div> <div data-bbox="1117 1635 1420 1836"> <p>Le Maire, Joseph RODRIGUEZ</p>  </div> </div> <p>Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr</p>		Titulaires	Suppléants	Stéphane VAN LERBERGHE	Adrien PLANTADE	Olga TACNET	Cristelle LENOIR	Gilles GROS	Marie-Pierre VERNET
Titulaires	Suppléants									
Stéphane VAN LERBERGHE	Adrien PLANTADE									
Olga TACNET	Cristelle LENOIR									
Gilles GROS	Marie-Pierre VERNET									